

## La République du Centre, 22 août 2013

SOCIAL ■ Les représentants du personnel craignent de voir la prime supra-légale des anciens salariés s'envoler

### Nouveau coup dur pour les ex-Steco

**Le liquidateur judiciaire a accordé un bail à une société de Neuville-aux-Bois qui, seule, a accès au site.**

**André Galin**  
andregalin@leparisien.fr

« **N**ous avons demandé une prime de 25 % de l'actif », nous avons demandé une prime de 25 % de l'actif », nous avons demandé une prime de 25 % de l'actif... »

**De l'argent qui aurait pu financer une cellule de reclassement**

Or, les salariés ont demandé une prime de 200 € par année

« Nous avions demandé une prime de 25 % de l'actif. Si ça continue, nous aurons 25 % de rien ».

**GILLES BARDONN**, Délégué syndical (FO)



**CONTRAIT.** Sur le portail de l'ancien site de la benne enterrée, un contrat engage les liquidateurs à payer 25 % de l'actif. Mais, en accord avec le gérant et la société qui possède le site, ils vont essayer de ne pas récupérer. (Avec AFP)

de présence ou 25 % de l'actif ». Un actif dont le montant ne leur a jamais été communiqué et qui semble s'amoindrir de jour en jour. « Entre les batteries non chargées, les chaînes, la ferraille, etc., il y en a pour plusieurs centaines de milliers d'euros à l'heure. Si ce n'est pas un million », estime Gilles Bardonn. Mais, pour le représentant du personnel, le calcul est simple : « On a un système où ça va, nous aurons 25 % de rien. Quand on n'a rien, on n'a rien. Mais si on a quelque chose, on a quelque chose ».

représentants du personnel qui, chaque matin, trouvent peines closes depuis que les horaires de l'entreprise ont été changés. « Nous sommes toujours dans notre usine, mais nous ne pouvons pas rentrer dans le bâtiment alors que ce Monsieur [le responsable de la section juridique, NDLR, n'en sait rien]... »

**Récupérer les affaires des représentants des salariés**

Ca va, les représentants du personnel ne sont donc ni dans le bâtiment ni à disposition par le maître. L'air est vicié ? « Nous sommes le gérant et la responsable de l'entreprise de Neuville-aux-Bois pour voir avec moi si nous pouvons entrer dans l'entreprise et récupérer nos affaires : l'argent, le coffre, les chèques, etc. Bien sûr, nous sommes documentés », dit encore Gilles Bardonn.

**UNE REPRISE ?**

« Peut-être à Fontaine, Jean-Pierre Suter, directeur de la section juridique de l'entreprise Steco Power, a dit qu'il n'y avait rien à récupérer et qu'il n'y avait rien à récupérer... »